

LÉGATION DE SUISSE  
EN ITALIE

Rome, le 19 juillet 1930.

I. C. 4.

ad. B. 46.J. <sup>28</sup>~~78~~

*reponne  
le 21.VII. à 16h  
me*

*En circulation  
l'attire tout généralement  
l'attention de mes collègues sur  
ce rapport.  
Je vais des autres lui de  
nouveau en copie.  
21.VII. 30th*

Monsieur le Conseiller Fédéral,

J'ai l'honneur d'accuser réception de votre lettre du 16 juillet et de vous confirmer mes télégrammes nos. 35 et 36.

Le premier de ces télégrammes vous signalait le fait que les journaux italiens ont reproduit tous, sans exception, une correspondance au Démocrate, particulièrement accablante pour les Autorités tessinoises en particulier et pour la Suisse en général. La presse italienne, qui, depuis lundi dernier, n'a pas cessé d'observer l'attitude objective qui lui était ordonnée par le Gouvernement, a publié les allégations du Démocrate sous des titres à sensation: "Il volo è stato preparato nel Cantone Ticino", "Complicità ticinese", etc.

Je me suis donc rendu hier soir chez le Chef du Gouvernement à 18 hrs.45; il m'a reçu vers 19 heures, et je ne suis sorti du Palais de Venise qu'à 20 heures. L'entrevue n'a pas cessé d'être cordiale, mais elle fut pour moi particulièrement troublante pour les raisons que vous comprendrez après lecture de ce rapport.

J'ai débuté en expliquant au Duce que j'avais

Monsieur le Conseiller Fédéral M o t t a ,

Chef du Département Politique Fédéral,

B e r n e

BAR

43

Dodis



demandé une audience non pas pour lui parler d'affaires, mais pour prendre congé de lui avant mon départ, comme je le faisais quand il était Ministre des Affaires Etrangères; mais il ne m'était pas possible de passer sous silence l'incident déplorable de l'avion qui a survolé Milan, et je tenais à lui fournir à ce sujet toutes les précisions que j'avais reçues de mon Gouvernement.

Le Duce avait sous les yeux un rapport, seul document posé sur son immense table dans l'immense salon, dont le seul mobilier est formé par la table et par trois chaises. Ce rapport, dont il devait me lire certaines parties, avait été fait certainement par le Palais Chigi, sur la base de documents envoyés par les Consuls d'Italie au Tessin et avec des citations abondantes de tous les journaux qui ont desservi notre cause dans cette affaire: Libera Stampa, Démocrate, etc.

"Cette affaire est très grave, m'a dit M. Mussolini. Il s'agit, en premier lieu, d'un vol accompli par un officier de réserve français sur les fortifications du Gothard." J'ai répondu que lorsque l'avion est venu se fracasser sur le Gothard, Brabant ne s'y trouvait pas, et qu'il ne résultait pas du rapport que vous m'aviez envoyé que l'avion, pour se rendre de Genève à Bellinzone, fût passé par le Gothard. En effet, je n'ai trouvé nulle part l'indication de l'itinéraire suivi par l'avion de Genève à Bellinzone. J'ai donc expliqué qu'il avait parfaitement pu passer par le Simplon, qui était la voie la plus directe en venant de Genève, l'avion pouvant longer le versant sud des Alpes après Iselle. Nous avons eu ici une discussion géographique, mon interlocuteur n'étant pas très renseigné sur ce point. De toutes façons, il me serait précieux de savoir par où l'avion de Bassanesi s'est rendu à Bellinzone.

LÉGATION DE SUISSE  
EN ITALIE

- 2 -

En effet, ce qui préoccupe en premier lieu le Gouvernement italien, c'est qu'un aviateur français puisse survoler le Gotthard, dont les forts servent à la défense des Alpes sur les deux versants. M. Mussolini ne m'a pas dit la chose en ces termes, mais j'ai compris sa pensée.

Le second point non moins grave est l'incursion sur Milan. "Aujourd'hui, a dit le Duce, ce sont des manifestes révolutionnaires qu'un avion, parti d'un champ tessinois, fauché et préparé pour son atterrissage, vient jeter sur la ville de Milan; demain, ce seront peut-être des bombes, jetées sur la foule, sur une assemblée, sur une fête. Tout est possible après l'attitude des autorités tessinoises, le langage d'une presse semi-gouvernementale, les félicitations données à Bassanesi par des personnalités politiques." Et ici le Duce m'a donné lecture de rapports très précis nommant des personnalités qui sont allé voir Bassanesi à l'hôpital et des jugements prononcés par ces mêmes personnalités après l'incursion. Il lisait très vite, à voix basse, et je n'ai pas pu retenir tous les noms qu'il a prononcés, noms de fonctionnaires et de députés tessinois, et il s'est exprimé avec virulence au sujet de la propagande anti-fasciste au Tessin, qui constitue un véritable danger pour nos relations.

Je lui ai fait remarquer que l'anti-fascisme était <sup>un</sup> phénomène européen, et qu'il se manifestait dans tous les pays. Il m'a répondu: "Heureusement, cela prouve que le fascisme est bien vivant". Mais ce qui l'inquiète tout spécialement, c'est que cette hostilité se manifeste sur une terre de langue italienne, voisine d'une des plus grandes villes

13

d'Italie, grâce à la bienveillance d'un Gouvernement "Alleanza di preti e di socialisti", qui compte sur l'autorité fédérale pour réparer tout le mal que les Canevascini et consorts s'efforcent de causer aux relations italo-suisse. "Mon sentiment à l'égard de la Suisse, m'a-t-il dit, n'a pas changé. Il est ce que je vous ai toujours dit, sincèrement, profondément amical. J'ai pour la personne de M.Motta une grande estime. J'admire le Conseil Fédéral, la parfaite correction de son attitude, mais je constate que votre Constitution permet à un Canton de s'immiscer constamment dans la politique d'un Etat voisin, à s'attribuer une sorte d'apostolat de propagande, <sup>sans</sup> se soucier le moins du monde des conséquences d'ordre international dont il n'est pas responsable et dont il laisse le soin à une Autorité centrale, souvent bien empêchée d'agir, aux termes de la Constitution, à l'égard des Cantons souverains."

Je vous résume ici la pensée du Duce, développée avec une grande vivacité, mais sans qu'il ne cessât jamais d'être maître de sa parole, et sans un seul mot offensant. Il est ici bien supérieur à certains de ses jeunes collaborateurs, qui font de la politique de prestige et recourent volontiers à l'intimidation. Il ne m'a pas caché, cependant, mais en termes toujours mesurés, que la répétition d'actes comme celui de Bassanesi pourrait être de nature à troubler très sérieusement les relations italo-suisse, qu'il s'efforce de rendre aussi cordiales que possible.

Il va sans dire que j'ai répondu point par point à toutes les critiques, en insistant pour qu'il attendît les résultats de l'enquête, conduite avec sa conscience habituelle par l'Autorité fédérale; qu'il s'agissait d'un avion français, piloté par un Italien, et que la participa-

LÉGATION DE SUISSE  
EN ITALIE

- 3 -

"Bassanesi"

sf

tion de citoyens suisses à cette entreprise n'était nullement prouvée. Je lui ai indiqué, en outre, les lois fédérales que Bassanesi aurait violées et les mesures prises pour qu'une lumière complète soit faite à ce sujet. Le Duce m'a assuré qu'il ne comptait donner aucune suite à cette affaire, et qu'il n'élèverait pas de protestations. Il s'en remet avec confiance aux sanctions et mesures de l'Autorité Fédérale en ce qui concerne l'attentat au territoire italien.

En me parlant de l'antifascisme, il m'a dit, en passant, qu'avec la France, chaque fois qu'il croyait arriver à une détente, survenait un incident provoqué par l'antifascisme qui troublait la situation. Ce détail vous donnera l'idée du ton de familiarité confiante qu'il n'a cessé d'observer.

Il m'a raccompagné jusqu'à la porte avec des déclarations personnelles fort amicales, dont j'ai été sincèrement touché.

Maintenant, si vous croyez devoir faire un communiqué à la presse, ce dont je ne vois pas la nécessité, à vrai dire, on pourrait, me semble-t-il, mentionner le fait que le Chef du Gouvernement a reçu le Ministre de Suisse et s'est entretenu avec lui de l'affaire Bassanesi en termes amicaux, mais sans cacher les préoccupations que des faits semblables produisent en Italie et le trouble qui peut en résulter dans l'atmosphère des relations réciproques, relations d'amitié auxquelles le Gouvernement attache le plus grand prix. J'estime qu'il ne faudrait pas donner une note trop calmante. Il est bon

que l'on sache en Suisse que cette affaire, si la participation de Suisses vient à être prouvée, constitue un grave attentat à nos relations de bon voisinage.

Veillez agréer, Monsieur le Conseiller Fédéral, l'expression de mon respectueux dévouement.

*Wagnier*